

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413313020

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

OBJET : Fonds Social Européen (FSE) - Demande de "Subvention Globale" FSE 2018-2020

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département des Bouches-du-Rhône est Organisme Intermédiaire pour le Fonds Social Européen (FSE) pour la période de programmation 2014/2020.

Cette période est scindée en deux conventions de gestion de subvention dite « globale ».

Une première convention de gestion de subvention globale pour la période 2015/2017 a été signée le 11 décembre 2015 par le Département pour un montant prévisionnel de 10.205.000,00 € de crédits européens FSE.

La période de programmation de cette enveloppe s'entend du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017 pour une période d'exécution du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019.

Le présent rapport porte sur le renouvellement de la convention de gestion de subvention globale pour la période 2018/2020.

Le bilan intermédiaire de la subvention globale 2015/2017 d'un montant de 10.205.000,00€ fait apparaître un taux de programmation de 114% soit, 11.620.724€ de FSE. Cette stratégie de sur-programmation a pour objectif une consommation optimale de la subvention FSE et a été qualifiée de gestion dynamique par les services de l'Etat (DIRECCTE).

Concernant la consommation des crédits FSE sur les opérations clôturées, les contrôles de service fait ont validé un montant de 1.935.620,54 € de FSE.

L'enveloppe FSE 2015/2017 a permis de cofinancer les actions de la Direction de l'Insertion pour la mise en œuvre de parcours individualisés vers l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale mais aussi, des actions de mobilisation des employeurs dans les parcours d'insertion.

Synthèse des subventions globales depuis 2008 :

Subvention Globale FSE	montant de l'enveloppe FSE allouée au CD 13	Taux de programmation	Dépenses réalisées suite au contrôle de la Cellule FSE	Remboursements de la DIRECCTE perçus	Reste à percevoir
2008-2010	4 193 512,00	70%	2 616 687,20	2 616 687,20	0,00
2011-2013	6 158 280,41	95%	4 141 863,01	4 141 863,01	0,00
2015-2017	10 205 000,00	114%	1 935 620,54	0,00	1 935 620,54

Au regard du taux de programmation de la convention de subvention 2015/2017 et des budgets prévisionnels des opérations actuellement financées ou en cours de renouvellement, une maquette financière a été réalisée pour la demande de subvention 2018/2020.

Ainsi, le dossier de demande de « subvention globale » 2018/2020 porte :

- sur une période de programmation prévisionnelle comprise entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2020 et une période d'exécution allant du 1^{er} janvier 2018 et 31 décembre 2022 ;
- sur un montant total de crédit FSE sollicité de 10.436.000,00€

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL